

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 juillet 2020**

L'an deux mil vingt le seize juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Barascud, le Maire.

Date de convocation du Conseil : 07/07/2020

Membres en exercice : 14

Membres ayant pris part au conseil : 10

Secrétaire de séance : Mme Barbey Morgane

Etaient présents : M. Barascud Franck, M. Boscherel Jérôme, M. Guiriec Gwénaél, Mme Barbey Morgane, M. Morel Joseph, Mme Bouvier Christelle, Mme Langelier Méline, M. Taillandier Bernard

Absents : M. Pétrop Thomas, Mme Grosse Marie-Laura, M. Berthelot Yves, M. Gilles Damien, M. Lavaupot Clément, Mme Tournerie Ludivine

Procuration : M. Pétrop pour Mme Bouvier

Mme Tournerie pour Mme Bouvier

Monsieur CHARBONNEL Patrick, démissionnaire du Conseil en date du 26 mai 2020

VALIDATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

– après la présentation faite par Monsieur le Maire des Comptes de gestion de 2019 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs, le détail des dépenses effectuées et ceux des mandats et les comptes de gestion dressés par le Receveur.

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs.

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, ceux de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité

VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Lecture des comptes administratifs faite par le 1^{er} adjoint Monsieur GUIRIEC Gwénaël,

COMMUNE :

Section de fonctionnement	
Dépenses.....	255 371.32 €
Recettes.....	349 521.73 €
Excédent reporté.....	302 763.96 €
	<u>TOTAL : 652 285.69 €</u>

Résultat de clôture : 396 914.37 €

Section d'investissement

Dépenses.....	86 981.89 €
Déficit reporté.....	18 202.33 €
	<u>TOTAL : 105 184.22 €</u>

Recettes.....58 361.75 €

Résultat de clôture : - 46 822.47 €

Excédent cumulé : 320 414.78 €

ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement

Dépenses.....	24 553.37 €
Déficit reporté.....	45 667.86 €
	<u>TOTAL : 70 221.23 €</u>

Recettes.....12 641. 31 €

Résultat de clôture :- 57 579.92 €

Section d'investissement

Dépenses.....	13 101.35 €
Déficit reporté.....	25 012.30 €
	<u>TOTAL :38 113.65 €</u>

Recettes.....34 191.05 €

Résultat de clôture : - 3 922.60 €

Résultat Global : - 61 502.52 €

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les comptes administratifs 2019 de la commune et de l'assainissement à l'unanimité.

VALIDATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte et vote le budget primitif 2020 tel qu'il a été présenté et qui s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 679 670.78 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 747 220.88 €.

VALIDATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte et vote le budget primitif 2020 tel qu'il a été présenté et qui s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 100 646.21 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 28 662.50 €.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de 2019
- Considérant son adoption à l'unanimité
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2019
- Constatant que le compte administratif présentant un excédent de fonctionnement de 320 414.78 €
- Constatant que le compte administratif présentant un déficit d'investissement de 46 822.47 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation à l'investissement au compte 1068 :.....76 499.59 €
Excédent reporté au compte 002 :.....320 414.78 €

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT

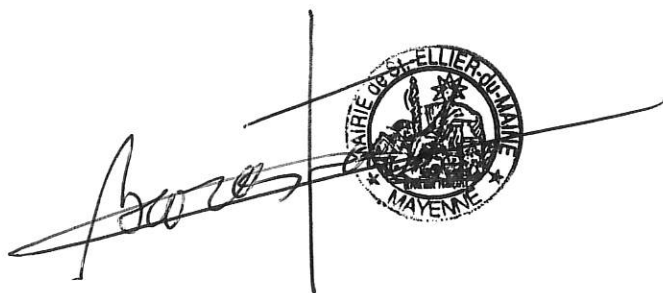
Le conseil municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de 2019
- Considérant son adoption à l'unanimité
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2019
- Constatant que le compte administratif présentant un déficit de fonctionnement de 45 667.86 €
- Constatant que le compte administratif présentant un déficit d'investissement de 25 012.30 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation à l'investissement au chapitre 002 :.....57 579.92 €
Déficit reporté au compte 001 :.....3 922.60 €

Fin de séance 21h15



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bouzes', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-ETIENNE-DU-MONT' at the top and 'MAYENNE' at the bottom, with a central emblem. A vertical line is drawn through the signature and the stamp.